

Arts du cirque à Préneron jeudi soir !

Pass sanitaire exigé



Arts du cirque à Préneron jeudi soir !

Dans le cadre des animations du territoire d'Artagnan en Fezensac, l'Office de Tourisme d'Artagnan en Fezensac, la commune de Préneron et Circa présentent

No One's land,

à 19 h sur la place du village

Spectacle tout public gratuit (1 h 30)

Une buvette et une petite restauration seront proposées

Un spectacle éclectique :

Au programme : équilibre, acrobatie, danse, trapèze, jonglage, manipulation d'objets, équilibres, mât chinois pour évoquer des sujets qui leur sont chers.

Ce spectacle s'inscrit dans une tournée européenne qui fait partie de la formation des élèves et qui les amène en terre gasconne

NO ONE'S LAND Arts du cirque
JEUDI 22 JUILLET À 19H GRATUIT
PRENERON
BUVETTE-RESTAURATION
UNE CRÉATION DU COLLECTIF 12 BIRDS 1 STONE
DES ÉTUDIANTS EN DEUXIÈME ANNÉE DE FORMATION SUPÉRIEURE ÉSACTO'LIDO
Sur réservation à l'Office de Tourisme
au 05 62 06 34 90
Manifestation organisée par l'Office de Tourisme d'Artagnan en Fezensac, la commune de Préneron
et CIRCA dans le respect des règles sanitaires en vigueur.
Esacto' Lido Mairie de Préneron www.esactolido.com

Spectacle gratuit tout public sur réservation à l'Office de Tourisme 05 62 06 34 90

ATTENTION !!!

CIRCA vient de mettre en place le pass sanitaire pour tous ses spectacles.

Le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve de non contamination de la Covid, parmi les trois suivantes qui sont non cumulatives :

- la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48h (basé sur l'heure de prélèvement)
- le certificat de vaccination (à partir de 7 jours après la 2eme injection)
- le certificat de rétablissement de la Covid-19 (le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois).

À noter : Un autotest ne constitue pas un pass sanitaire valide.

Le pass sanitaire ne sera pas exigé pour les jeunes de moins de 18 ans.